

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 mai 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. GRANDGUILLAUME - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. MAGLICA) - M. PRIBETICH (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. DESEILLE (pouvoir M. BERTHIER) - M. DECOMBARD (pouvoir M. MARTIN) - M. MEKHANTAR (pouvoir M. MASSON) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - Mme PFANDER-MENY (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - Mme HERVIEU (pouvoir M. FAVERJON) - Mme DURNERIN (pouvoir MME HILY) - M. BORDAT (pouvoir MME TOMASELLI) - M. HOUPERT (pouvoir MME ERSCHENS) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. CHEVALIER)

OBJET

DE LA DELIBERATION

Education à l'environnement et au développement durable des enfants et des adolescents - Prorogation du partenariat entre la Ville et l'association Arborescence - Convention d'objectifs et de moyens

Mme Dillenseger au nom de la commission de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 29 mars 2010, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'association Arborescence afin de favoriser l'éducation à l'environnement et au développement durable des enfants et des jeunes. Cette convention a été prorogée le 18 mars 2013 pour un an.

Dans ce cadre, l'association a animé l'Ecodrôme, itinéraire aérien de découverte environnementale situé au parc de la Colombière et a conduit la démarche "nature dans ta ville" destinée à préserver et à mieux faire connaître la biodiversité urbaine.

La convention d'objectifs et de moyens arrivant à expiration le 31 mars 2014, il est proposé de poursuivre le partenariat avec l'association Arborescence, qui contribue à l'objectif du Projet Éducatif Global de développer l'éducation à l'environnement.

Au titre du réseau "nature dans ta ville", l'association Arborescence s'engage à être "centre de ressources" dans les domaines de l'éducation à l'environnement, des expertises naturalistes, du génie écologique et de l'aménagement durable des espaces naturels en ville. Elle accompagne les projets et conçoit et réalise des actions en partenariat avec les acteurs éducatifs du territoire. Elle poursuit l'animation du parcours aérien "Ecodrôme", itinéraire de découverte environnementale en s'engageant à y promouvoir le développement durable et la connaissance de l'écosystème du parc de la Colombière.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'éducation, de la petite enfance, de la jeunesse et des sports et de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine,

je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider de proroger le partenariat initié entre la Ville et l'association Arborescence, dans les conditions proposées;
- 2 - approuver le projet de convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville et l'association Arborescence, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale;
- 3 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 56

Contre : 3